



Direction Municipale  
de la Santé et de la  
Prévention

15

## Séance publique du mercredi 28 juin 2023

Convoqué le , le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20h, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

### Présents :

Patrice LECLERC, Anne Laure PEREZ, Mohamed SRIENI, Delia IMOUNI, Gregory DE  
D'ALCANTARA, Roger DUGUE, Isabelle FAVOISARD, Ewa SAREK, Ewa KASZUBA, Zineddine NOUSSEZ, Zineddine  
BINAKDANE, Zineb ZOUAOUI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Christophe BERNIER (arrivé à 21h33), Nadia  
MOUADDINE (départ à 21h03 représentée par Patrice LECLERC), Ibrahima NDIAYE, Sonia BLANC,  
Véronique DESMETTRE, Richard MERRA, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mohammed DDANI, Aymeric  
LABADIE, Ahcen MEHARGA, Laetitia GHIRARDI, Christelle NEDELEC

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur :

### Etaient représentés :

Yasmina ATTAF (représentée par Anne Laure PEREZ), Philippe CLOCHETTE (représenté par Roger  
DUGUER), Maria Blanca FERNANDEZ (représentée par Laurent NOEL), Sofia MANSERI (représentée par  
Zineb ZOUAOUI), Christian DESCHENES (représenté par Sonia BLANC), Zine BOUKRICHE (représenté par  
Alexandra D'ALCANTARA), Aurélie REMACLE (représentée par Eloi SIMON), Fabienne MOREAU  
(représentée par Isabelle MASSARD), Mariama GASSAMA (représentée par Carole LAFON), Elsa  
FAUCILLON (représentée par Ibrahim NDIAYE), Jacques BRIFFAULT (représenté par Celine LANOISELEE),  
Sylvie MOREL (représentée par Véronique DESMETTRE), Karine CHALLAH (représentée par Laetitia  
GHIRARDI), Sinan KARAKUS (représenté par Christelle NEDELEC)

### Absents excusés :

Ibrahima DIALLO, Philippe HALAIS

### Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 40

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

## Autorisation de signature de la convention d'échange de données entre le département des Hauts-de-Seine et la ville de Gennevilliers

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant que la ville de Gennevilliers, via la création d'un observatoire local de santé depuis septembre 2022, a pour mission d'améliorer la connaissance de l'état sanitaire de la population gennevilloise afin de mieux répondre aux besoins en matière de santé. Cet outil d'aide à la décision au service de la politique publique de prévention et de promotion de la santé est destiné à recueillir et analyser les données de santé à un échelon infra-communal afin d'orienter les actions de promotion de la santé sur le territoire et lutter contre les inégalités sociales de santé.

Conscient de l'intérêt que présentent les éléments d'information dont elle dispose, le département des Hauts-de-Seine marque par la présente convention sa volonté de transmettre les données dont elle dispose dans le cadre de l'Observatoire Local de Santé de Gennevilliers.

### DELIBERE

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'échange de données avec le département des Hauts-de-Seine dans le cadre de l'Observatoire Local de Santé

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982  
Acte reçu par le représentant de l'état

le 05/07/2023

Affiché le 06/07/2023

Exécutoire le 06/07/2023



Signé électroniquement le